

1 - Les personnels de l'Éducation nationale

Au 31 décembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale emploie 6 839 personnes en Guyane. Les enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat représentent 82 % de l'ensemble du personnel de l'éducation nationale hors enseignement supérieur, soit 5 580 personnes. Le personnel enseignant exerçant dans le secteur privé sous contrat constitue 6 % de l'ensemble des enseignants de l'académie.

À la suite de leur affectation, 2 639 enseignants exercent dans le premier degré public ou privé sous contrat et 2 941 dans le second degré public ou privé. Afin d'assurer diverses fonctions, 1 259 agents sont employés dans les établissements publics, au rectorat ou en circonscription. Parmi eux, 564 sont assistants d'éducation, assistants pédagogiques ou auxiliaires de vie scolaire ; 454 composent le personnel administratif, technique et de santé ; 125 le personnel de direction et d'inspection et enfin 116 le personnel d'éducation et d'orientation. L'ensemble de ces personnels contribuent directement ou indirectement à la formation d'environ 77 000 élèves relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) au cours l'année scolaire 2013-2014.

Pour répondre à la forte croissance de la population scolaire, les effectifs de personnels, en particulier les personnels enseignants, sont à la hausse. Au cours des dix dernières années, les effectifs d'enseignants ont augmenté de 44 % alors que les effectifs de personnels administratifs ont crû de 24 %. Pour les personnels enseignants, la hausse est plus marquée dans le second degré en cohérence avec l'augmentation plus forte des effectifs d'élèves scolarisés dans ce degré d'enseignement. Après une diminution entre 2009 et 2010, les effectifs d'enseignants du 1er degré repartent à la hausse en 2012. Concernant les personnels non enseignants, la diminution des effectifs enregistrée entre décembre 2007 et décembre 2009 est liée au passage sous tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques.

La population observée comprend les enseignants ou non enseignants, les titulaires ou non titulaires, en activité au 31 décembre dans le secteur public ou le secteur privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur).

2

Les activités

2.1.1 1 700 enseignants supplémentaires entre 2004 et 2013

Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) (en nombre et %)

	Enseignants			Administratifs, Techniques, Encadrement et surveillance	Total	Part des enseignants (%)
	Public	Privé	Total			
2004	3 647	221	3 868	1 018	4 886	79,2
2005	3 915	238	4 153	1 132	5 285	78,6
2006	4 229	239	4 468	1 114	5 582	80,0
2007	4 566	262	4 828	1 114	5 942	81,3
2008	4 775	267	5 042	1 098	6 140	82,1
2009	4 892	269	5 161	1 007	6 168	83,7
2010	4 796	286	5 082	1 094	6 176	82,3
2011	4 899	296	5 195	1 123	6 318	82,2
2012	5 004	304	5 308	1 246	6 554	81,0
2013	5 257	323	5 580	1 259	6 839	81,6

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2.1.2 80 % du personnel est enseignant

Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale au 31 décembre 2013 (en nombre)

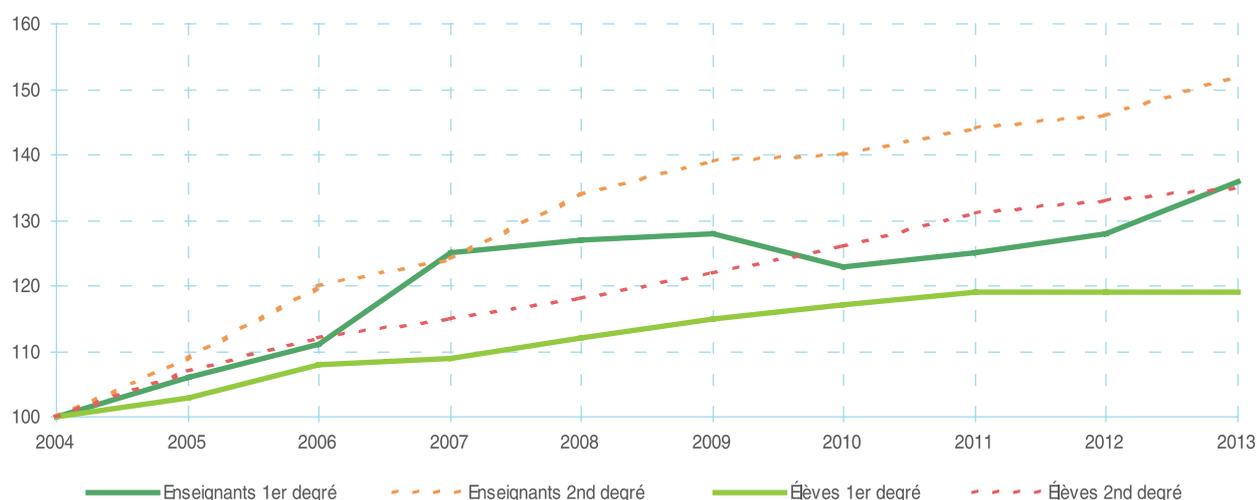
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	2 509
Enseignement scolaire du premier degré privé	130
Enseignement scolaire du second degré public	2 748
Enseignement scolaire du second degré privé	193
Total enseignants	5 580
Personnels d'éducation et d'orientation	116
Personnels de direction et d'inspection	125
Personnels administratifs, techniques et de Santé	454
AED, AVS	564
Total Administratifs, Techniques, Encadrement et surveillance	1 259
Total	6 839

Champ : enseignement public et privé.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2.1.3 Dans le second degré, les effectifs d'enseignants augmentent plus vite que le nombre d'élèves

Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants (base 100 en 2004)



Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2 - Les personnels de l'enseignement scolaire

Pour l'année scolaire 2013-2014, 2 509 enseignants exercent dans le premier degré public. Près de neuf sur dix sont titulaires et trois quarts sont des femmes. Dans le même temps, le premier degré privé compte 130 enseignants. Les personnels considérés comme titulaires sont moins nombreux (75 %) et la proportion de femmes (82 %) y est plus forte que dans le premier degré public.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 2 748 enseignants. Près de sept enseignants sur dix sont titulaires et les femmes représentent un peu moins de la moitié des enseignants. Dans les établissements privés sous contrat, 58 % des 193 enseignants sont assimilés à des titulaires et 57 % sont des femmes.

La population enseignante est plus féminisée dans le premier degré public que dans le second degré (74 % contre 47 %). Elle y est également moins âgée. C'est en effet aux âges élevés que la différence entre le premier degré public et le second degré est la plus marquée : 8 % des enseignants du premier degré public ont plus de 55 ans contre 17 % dans le second degré.

Des enseignants difficiles à garder

La massification des effectifs d'élèves et le particularisme géographique de l'académie engendrent des difficultés de recrutement et de stabilisation des équipes pédagogiques. Le fort taux d'enseignants non-titulaires dans le second degré ainsi que le turn-over important des professeurs titulaires permettent de mesurer ces difficultés. Dans ce domaine, le projet académique 2014-2017 a pour ambition de renforcer la formation des personnels, d'assurer le bien-être au travail et de développer l'accompagnement bienveillant des équipes à travers des actions concrètes : développement de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) et de son antenne à Saint-Laurent-du-Maroni, prise en charge et accompagnement des bacheliers se destinant aux métiers de l'enseignement pour créer un vivier local, traitement spécifique des affectations sur les postes difficiles à pourvoir (sites isolés notamment)...

2

Les activités

2.2.1 Trois enseignants sur quatre sont des femmes

Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale au 31 décembre 2013 (en nombre et %)

	PUBLIC			PRIVÉ		
	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires
2004	1 842	76,3	100,0	96	83,3	78,1
2005	1 949	74,9	99,4	96	81,3	81,3
2006	2 058	74,2	98,5	92	78,3	88,0
2007	2 311	73,6	90,8	116	82,8	78,4
2008	2 349	73,9	90,7	112	82,1	83,0
2009	2 365	72,9	92,1	110	83,6	84,5
2010	2 265	73,2	98,0	118	80,5	81,4
2011	2 294	73,3	94,7	122	80,3	82,0
2012	2 365	73,3	94,0	124	81,5	79,0
2013	2 509	73,7	89,3	130	82,3	75,4

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

2.2.2 Un professeur sur trois n'est pas titulaire

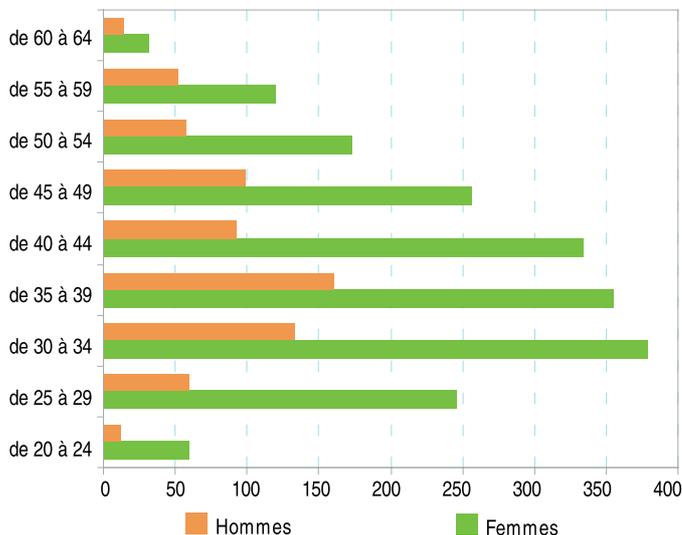
Les enseignants du second degré (en nombre et %)

	PUBLIC			PRIVÉ		
	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires
2004	1 805	45,6	73,5	125	61,6	72,0
2005	1 966	45,7	74,6	142	59,2	67,6
2006	2 171	45,5	72,3	147	57,8	68,0
2007	2 255	45,1	69,0	146	58,9	67,1
2008	2 426	44,8	68,7	155	58,7	65,8
2009	2 527	45,2	68,8	159	59,7	66,0
2010	2 531	45,4	68,2	168	58,3	63,7
2011	2 605	46,8	68,6	174	56,9	65,5
2012	2 639	47,4	68,2	180	55,6	61,1
2013	2 748	47,4	68,2	193	57,0	58,0

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

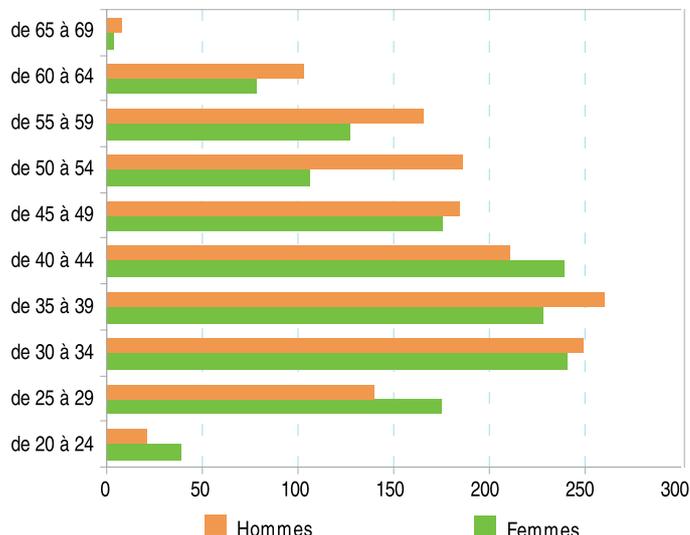
2.2.3 Un enseignant sur deux a moins de 40 ans

Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public (en nombre)



2.2.4 Un professeur sur dix a moins de 30 ans

Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré public (en nombre)



Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

3 - L'éducation prioritaire

À la rentrée 2013, deux tiers des écoliers et plus de trois quarts des collégiens de l'académie sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Au total, 102 écoles et 21 collèges sont en éducation prioritaire. Parmi ces établissements, 13 collèges publics et 70 écoles publiques relèvent du programme Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en Guyane. Ils accueillent 9 667 collégiens et 18 344 écoliers (respectivement 48 % et 45 % des effectifs). Les autres établissements relevant de l'éducation prioritaire appartiennent au dispositif « réseau réussite scolaire » (RRS). Ils regroupent 6 179 collégiens et 9 148 écoliers (respectivement 31 % et 22 % des effectifs).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 76 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 57 % en RRS et 47 % hors éducation prioritaire. En Éclair et en RRS, la proportion d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs est un peu plus élevée qu'au national. Hors éducation prioritaire, la différence est plus forte, 47 % des enfants viennent d'un milieu défavorisé, c'est plus de dix points supérieur à la moyenne nationale.

Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances ». Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le périmètre va évoluer dans l'académie.

2.3.1 Quatre collégiens sur cinq sont dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire

Répartition des établissements et des effectifs selon l'appartenance à l'éducation prioritaire à la rentrée 2013 - secteur public (en nombre et %)

	ECLAIR	RRS	Hors éducation prioritaire
Nombre d'écoles	70	32	54
Nombre d'écoliers	18 344	9 148	13 355
% d'écoliers	44,9	22,4	32,7
Nombre de collèges	13	8	8
Nombre de collégiens	9 667	6 179	4 267
% de collégiens	48,1	30,7	21,2

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

2.3.2 Trois quarts des collégiens des éclairs sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs

Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants selon l'appartenance à l'éducation prioritaire en 2013 (en %)

	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants
Eclair	75,6	2,4
RRS	57,1	6,2
Hors EP	46,8	7,9
Ensemble	63,8	4,7

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

4 - La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré

À la rentrée 2013, 15 277 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en Guyane. Les dernières années se caractérisent d'abord par le progrès dans l'accueil des élèves de 3 ans : le taux de scolarisation à cet âge passe de 65 % en 2007 à 80 % en 2013. Cette évolution positive est à poursuivre afin de rejoindre le niveau de l'ensemble de la France où la scolarisation à l'âge de 3 ans est totale depuis le milieu des années 1990. Aux âges de 4 et 5 ans, neuf enfants sur dix sont scolarisés à la rentrée 2013. Objectif de la politique éducative nationale, l'accueil des enfants de deux ans a augmenté en 2013 et concerne 170 élèves, soit 77 de plus qu'en 2012. Le taux de scolarisation à 2 ans reste en deçà du niveau national (2,9 % dans l'académie contre 11,8 %). Une fois terminé la généralisation de l'accueil des 3 ans, un effort encore plus soutenu pourra être porté sur la scolarisation des 2 ans.

Pour répondre à la croissance des effectifs scolaires dans le premier degré au cours de la dernière décennie, des écoles ont été construites. Ainsi, entre 2000 et 2013, 26 nouvelles écoles sont sorties de terre pour le secteur public. Au cours de cette période, la répartition des écoles selon le nombre de classe se modifie « vers le haut » : diminution du nombre d'écoles de 10 classes ou moins et nette augmentation du nombre d'écoles de 11 classes ou plus. Les élèves du premier degré public sont accueillis au sein de 1 753 classes dont 57 % se situent dans des écoles de 11 classes ou plus. En élémentaire comme en maternelle, l'effectif moyen des classes est de 24 élèves.

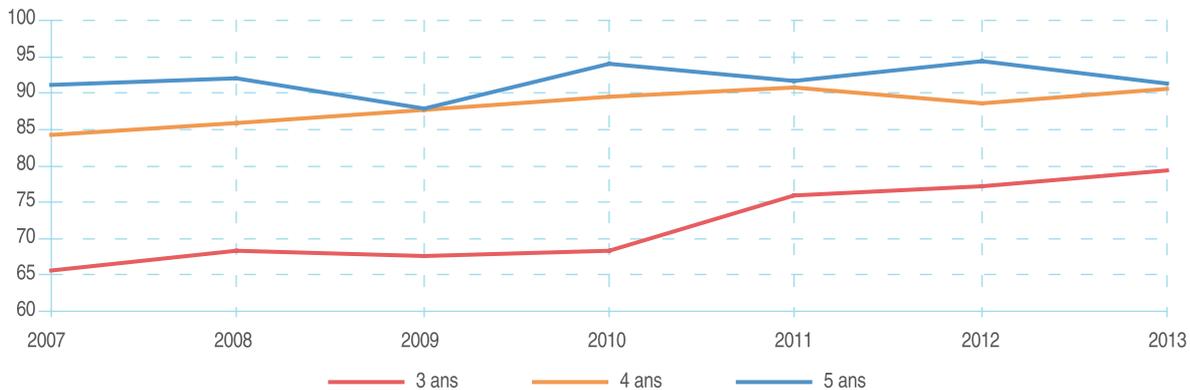
Après une diminution de 2007 à 2009, le ratio du nombre de postes pour 100 élèves (P/E) est en augmentation depuis 2010. Il atteint en 2013 la valeur de 5,8, il est supérieur au ratio national qui se stabilise à 5,2 postes pour 100 élèves en 2013.

2

Les activités

2.4.1 Un taux de scolarisation en constante augmentation chez les enfants de 3 ans

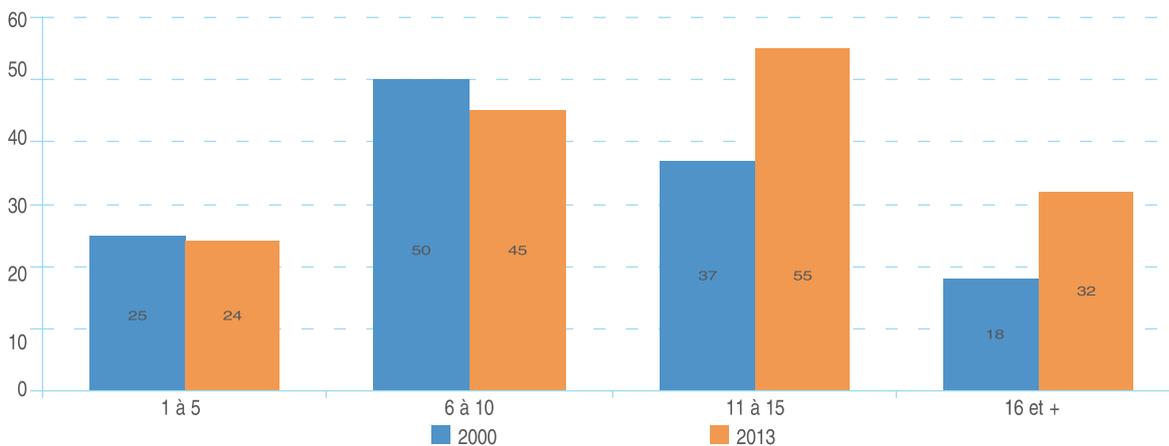
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans en Guyane (2007-2013) (en %)



Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

2.4.2 En 2013, les écoles ont plus de classes qu'en 2000

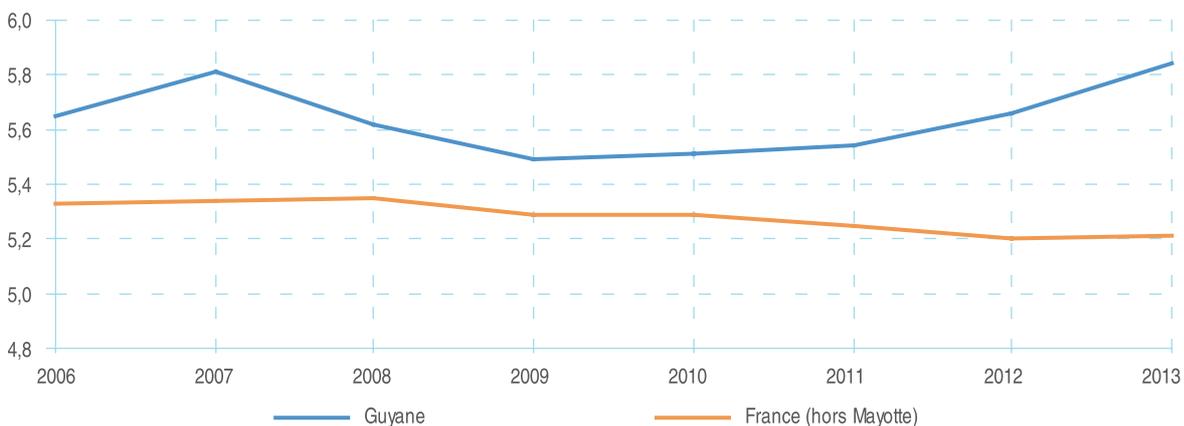
Répartition des écoles selon leur nombre de classes (en nombre)



Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

2.4.3 Depuis 2009, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves augmente en Guyane, contrairement à la France

Évolution du ratio «nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves» dans le premier degré public



Sources : MENESR - DGESCO

5 - La scolarisation et les conditions d'accueil dans le second degré

La taille moyenne des classes, appréciée par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D), varie fortement selon le cycle d'enseignement. Les classes de lycée relevant du second cycle général et technologique se sont alourdies au cours des dix dernières années passant de 23 élèves par classe à 26,3 en 2013. Cela reste toutefois inférieur à la moyenne nationale s'établissant à plus de 28 élèves par classe. Lors de la dernière rentrée, la taille moyenne des classes en collège (22,9 élèves par classe) reste en dessous du niveau national (25 élèves par classe). Ce n'est pas le cas pour les classes relevant du second cycle professionnel où la taille moyenne est plus élevée dans l'académie qu'ailleurs en France (22,2 élèves par classe contre 19).

La taille moyenne des classes ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'enseignement dans la mesure où plus d'un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement est effectuée en groupe restreint : cela varie de 17 % en SEGPA où les effectifs sont déjà faibles à 58 % en lycée professionnel.

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2013, il est de 20,1 en moyenne sur l'ensemble du second degré public. La valeur de cet indicateur est sensiblement inférieure à la taille moyenne des classes notamment en lycée professionnel.

Sur les 4 541 élèves inscrits en classe de troisième en 2012-2013, deux sur cinq ont continué à la rentrée suivante en seconde générale et technologique et la moitié s'est engagée en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. L'attraction pour la voie professionnelle se confirme, elle concentre la moitié des poursuites d'études après la troisième contre un peu plus d'un tiers au niveau national.

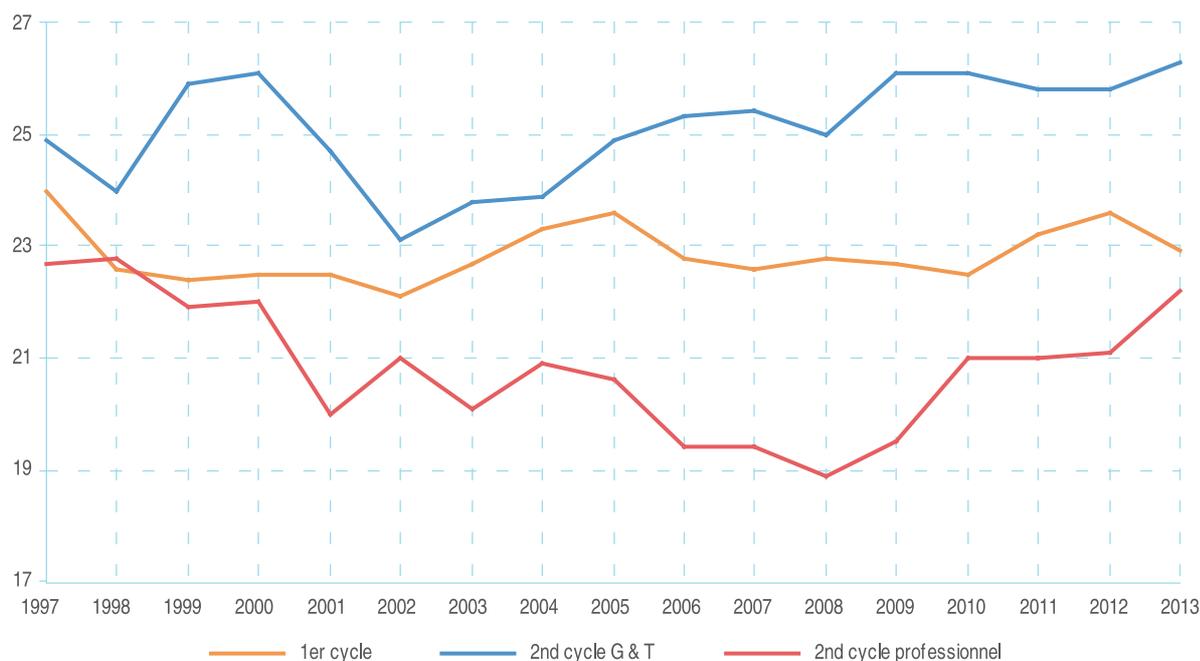
La poursuite d'études des collégiens croissante vers le second cycle professionnel impacte la répartition par type de baccalauréat des effectifs inscrits en terminale. En 2013, 40 % des élèves inscrits en terminale dans un établissement relevant du MENESR préparent un baccalauréat professionnel, 38 % un baccalauréat général et 22 % un baccalauréat technologique. La répartition des terminales selon le type de baccalauréat s'est modifiée en une quinzaine d'année. La voie professionnelle s'est développée au détriment des séries littéraires, sciences et technologies du management et de la gestion au cours des années les plus récentes.

2

Les activités

2.5.1 Le nombre moyen d'élèves dans le second cycle professionnel progresse depuis 2008

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1997-2013)



Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2.5.2 Un tiers des heures passées en classe se font en petits groupes

Taille des structures par type de formation à la rentrée 2013 (en nombre et %)

Type de formation	Taille moyenne des structures E/S	% heures dans les structures <=10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupe
Collège	21,8	5	0,5	20,6
SEGPA	13,9	22,7	0	16,9
Lycée professionnel	16,6	9,5	0,8	58,1
Lycée pré-bac	22,6	5	4,8	56,7
CPGE	14,9	25,2	0	30,2
STS	17,7	11,6	0	25,7
Total	20,1	7,3	1,2	35,9

Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

Encore peu de demi-pensionnaires

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des élèves dans l'optique de favoriser leur réussite, la politique académique s'oriente vers le développement de la demi-pension et des internats. À la rentrée 2013, près de 4 500 élèves bénéficient de la demi-pension, soit 14 % des élèves du second degré et 374 élèves sont internes.

2.5.3 En 2013, 300 élèves sont sortis du système scolaire après la troisième

Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (yc Segpa et agricole) (en nombre et %)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Inscrits en troisième l'année précédente	4 405	4 447	4 146	4 541
Seconde générale et technologique	43,7	42,1	44,3	40,5
Second cycle professionnel	40,6	47,2	47,9	49,5
- CAP et assimilés	19,8	22,2	21,1	23,3
- BEP	2,2	2,0	//	//
- Bac Professionnel	18,5	22,9	26,8	26,2
Maintien en premier cycle	7,3	3,9	3,1	3,3
dont redoublement	6,9	2,9	2,4	3,3
Sorties	8,4	6,8	4,7	6,7
Ensemble	100	100	100	100

Note : Parmi les 4 541 élèves inscrits en troisième en 2012-2013, 40,5 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2013, 49,5 % en second cycle professionnel, 3,3 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 6,7 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger).

Sources : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Définitions

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base : les élèves, les enseignants et les classes (ou divisions).

Une « **structure pédagogique** » réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure. Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure.

2.5.4 Moins d'un élève sur six mange à la cantine

Demi-pensionnaires et internes dans les EPLE* en 2013 (en nombre et %)

	Demi-pensionnaires		Internes	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Collèges	2 710	13,5	103	0,5
Lycées	1 772	16,0	271	2,5
Ensemble	4 482	14,4	374	1,2

* Établissement public local d'enseignement.

Champ : secteur public.

Source : Rectorat de la Guyane, Enquête sur le Parc Immobilier.

2.5.5 En terminale, deux élèves sur cinq préparent un baccalauréat professionnel

Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat (en nombre et %)

	1997		2007		2013	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bacs généraux	532	55,6	769	45,6	1 040	37,7
S	197	37,0	285	37,1	435	41,8
L	194	36,5	214	27,8	254	24,4
ES	141	26,5	270	35,1	351	33,8
Bacs technologiques	253	26,5	557	33,0	626	22,7
STG (ex STT)	144	56,9	315	56,6	315	50,3
STI	62	24,5	105	18,9	116	18,5
ST2S (ex SMS)	47	18,6	115	20,6	138	22,0
STL	//	//	22	3,9	37	5,9
Hotellerie	//	//	//	//	20	3,2
Bacs professionnels	171	17,9	360	21,4	1 092	39,6
Production	63	36,8	164	45,6	453	41,5
Services	108	63,2	196	54,4	639	58,5
Ensemble	956	100,0	1 686	100,0	2 758	100,0

Lecture : les % en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres pourcentages rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Champ : élèves des établissements publics et privés sous contrat relevant du MENESR.

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

6 - La voie professionnelle scolaire

La rénovation de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008 et généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en 2 ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans comme pour les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé, la dernière promotion d'élèves de terminale BEP date de l'année scolaire 2011-2012. En cours de formation, les élèves ont la possibilité de présenter un examen (CAP, BEP), le baccalauréat étant situé à l'issue de la terminale professionnelle.

À la rentrée 2013, plus d'un tiers des 5 745 élèves scolarisés dans le second cycle professionnel de l'éducation nationale prépare un CAP et un peu moins de deux tiers sont inscrits en baccalauréat professionnel. Les élèves faisant le choix de la voie professionnelle en Guyane sont deux fois plus souvent en CAP qu'au niveau national (35 % contre 17 %). Mécaniquement, ils sont moins souvent en baccalauréat professionnel (64 % contre 81 %).

Au cours de la dernière décennie, les effectifs du second degré professionnel ont augmenté chaque année, sauf entre 2011 et 2012. Après la hausse conjoncturelle des effectifs en 2010 due à la montée naturelle des effectifs d'élèves du nouveau cursus de baccalauréat professionnel en trois ans mais aussi à la poursuite d'études en baccalauréat professionnel d'élèves venant de terminale BEP ; à la rentrée 2012, les effectifs diminuent d'environ 160 élèves. La période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle arrive à son terme, la majorité des jeunes scolarisés en second cycle professionnel sont issus de la réforme de 2009. Les effectifs repartent à la hausse en 2013 en partie du fait des choix d'orientation des élèves de plus en plus tournés vers le professionnel.

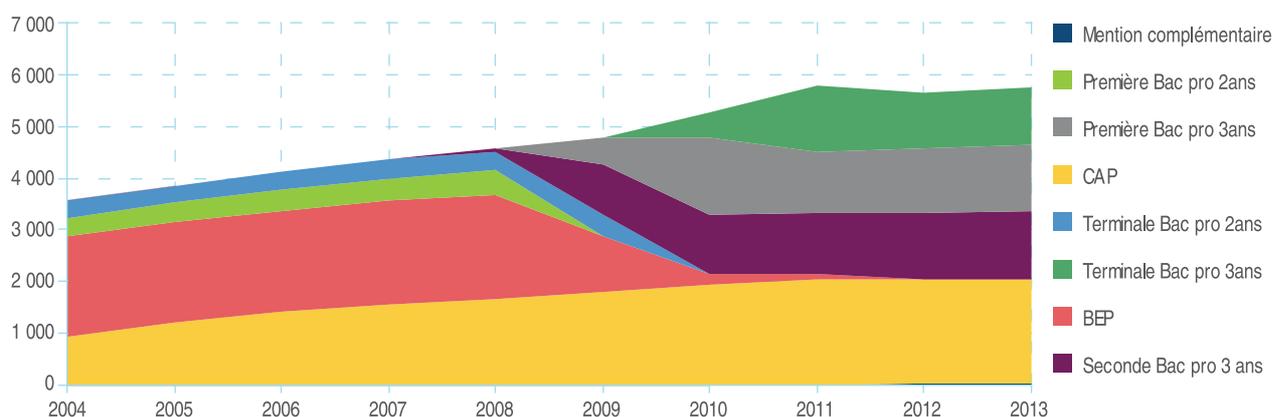
À la rentrée 2013, les lycées professionnels et section d'enseignement professionnel des lycées polyvalents de Guyane préparent 2 017 jeunes à un CAP et 3 705 à un baccalauréat professionnel.

En CAP, la répartition entre secteurs de formation est de 57 % pour la production et 43 % pour les services. Les élèves préparant un CAP se concentrent dans quatre spécialités qui représentent 56 % des élèves : « commerce, vente », « les spécialités du bâtiment », « accueil, hôtellerie, tourisme », « moteurs et mécanique automobile ». Le choix de la spécialité est corrélé au genre de l'élève : 91 % des élèves des CAP relevant du secteur des services sont des filles et ces dernières représentent seulement 18 % des élèves des CAP du secteur de la production.

En baccalauréat professionnel, la répartition entre les deux secteurs de formation est inverse par rapport au CAP : 42 % pour la production et 58 % pour les services. On retrouve la même inversion dans la répartition pour le national. Quatre spécialités regroupent 54 % des élèves : « commerce, vente », « spécialités plurivalentes des services », « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « électricité, électronique ». Dans les spécialités des services, 83 % des élèves sont des filles. Elles sont 17 % dans les spécialités de la production.

2.6.1 Plus de 3 700 élèves dans la filière professionnelle rénovée

Évolution des effectifs du second cycle professionnel par rentrée scolaire de 2004 à 2013 (en nombre)



Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2

Les activités

2.6.2 61 % d'élèves en plus dans le second cycle professionnel entre 2004 et 2013

Effectifs d'élèves du second cycle professionnel aux rentrées scolaires 2004, 2012 et 2013 (en nombre)

	2004	2012	2013
CAP 1 an	//	5	10
Première année CAP 2 ans	574	1 094	1 072
Seconde année CAP 2 ans	360	911	935
Total CAP	934	2 010	2 017
Seconde BEP	981	//	//
Terminale BEP (1)	943	//	//
Total BEP	1 924	//	//
Seconde professionnelle	//	1 288	1 322
Première professionnelle	350	1 242	1 291
Terminale professionnelle	343	1 071	1 092
Total baccalauréat professionnel	693	3 601	3 705
Mention complémentaire	16	31	23
Total second cycle professionnel	3 567	5 642	5 745

(1) y compris BEP 1 an.

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2.6.3 Les CAP orientés vers la production, les baccalauréats professionnels vers les services

Répartition des élèves préparant un CAP, un bac professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2013 (en nombre et %)

Groupe de spécialité de formation	CAP			Bac professionnel		
	Effectifs	Part du total (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part des filles (%)
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	145	7,2	54,5	107	2,9	29,9
Bâtiment : construction et couverture	75	3,7	1,3	111	3,0	3,6
Bâtiment : finitions	269	13,3	4,5	105	2,8	14,3
Electricité, électronique	92	4,6	2,2	334	9,0	3,3
Energie, génie climatique	//	//	//	47	1,3	6,4
Habillement	80	4,0	88,8	159	4,3	90,6
Mines et carrières, génie civil, topographie	23	1,1	0,0	25	0,7	12,0
Moteurs et mécanique auto	165	8,2	1,2	183	4,9	0,5
Spécialités pluritechnologiques des transformations	//	//	//	35	0,9	40,0
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	59	2,9	1,7	150	4,0	17,3
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	//	//	//	65	1,8	6,2
Structures métalliques	73	3,6	4,1	67	1,8	1,5
Technologies de commandes des transformations industrielles	27	1,3	0,0	//	//	//
Textile	31	1,5	83,9	//	//	//
Travail du bois et de l'ameublement	115	5,7	5,2	151	4,1	2,6
Total spécialités de la production	1 154	57	18	1 539	42	17
Accueil, hôtellerie, tourisme	253	13	78	62	2	55
Commerce, vente	364	18	67	653	18	64
Comptabilité, gestion	//	//	//	124	3	65
Finances, banque, assurances	//	//	//	//	//	//
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	95	5	45	112	3	58
Secrétariat, bureautique	//	//	//	112	3	96
Sécurité des biens et des personnes	28	1	25	//	//	//
Spécialités plurivalentes des services	//	//	//	580	16	74
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	//	//	//	445	12	91
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	12	1	33	//	//	//
Transport, manutention, magasinage	25	1	8	78	2	6
Travail social	86	4	95	//	//	//
Total spécialités des services	863	43	91	2 166	58	83
Ensemble	2 017	100	39	3 705	100	49

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

Note : Les figures présentées ici portent uniquement sur les élèves scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Elles ne tiennent donc pas compte des élèves relevant du ministère de l'Agriculture.

7 - Les formations en apprentissage

En 2012-2013, le nombre total d'apprentis atteint 702, il est en progression sur les cinq dernières années. En terme de diplôme préparé, le CAP domine puisque qu'il regroupe 60% de l'ensemble des apprentis, soit 423 jeunes. Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le BTS et le DUT au niveau III de formation avec respectivement 218 et 9 jeunes en formation. Pour finir, 52 apprentis se forment à un diplôme de niveau IV : le brevet professionnel (38 jeunes) et le baccalauréat professionnel (14). La chambre des métiers et d'artisanat de la Région Guyane demeure l'organisme gestionnaire le plus important, il concentre près de trois apprentis sur cinq. Un quart des jeunes en apprentissage relève de la chambre de commerce et d'industrie de la région Guyane et un sur dix est rattaché au CFA Éducation nationale.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage reste faible dans l'académie. En 2012-2013, les apprentis représentent 0,8 % des jeunes de 15 à 19 ans chez les filles et 1,6 % chez les garçons. En France, ces proportions sont respectivement de 3,6 % et 9,3 %. L'apprentissage de premier niveau (CAP) est plus développé dans les spécialités de la production et dominé par la présence des garçons (70 % des effectifs). La situation s'inverse au niveau supérieur (BTS, DUT) où les spécialités des services regroupent 82 % des apprentis qui sont en majorité des filles (56 %).

Note de lecture

Le CFA de la chambre de commerce et d'industrie de la région Guyane a été interrogé pour la première fois en 2012-2013. L'augmentation apparente des effectifs d'apprentis au niveau III doit donc être interprétée avec précaution.

Définitions

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise - sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage - et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère chargée de l'Agriculture.

2

Les activités

2.7.1 Deux tiers des apprentis sont de niveau V

Répartition des apprentis par niveau selon l'organisme gestionnaire en 2012-2013 (en nombre)

	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Total
Chambre des métiers	362	38	//	400
Chambre de commerce et d'industrie	//	//	175	175
EPLE (1) - CFA Éducation Nationale	17	5	43	65
EPLEFPA (2)	44	9	//	53
Section d'apprentissage de l'IUT de Kourou	//	//	9	9
Total	423	52	227	702

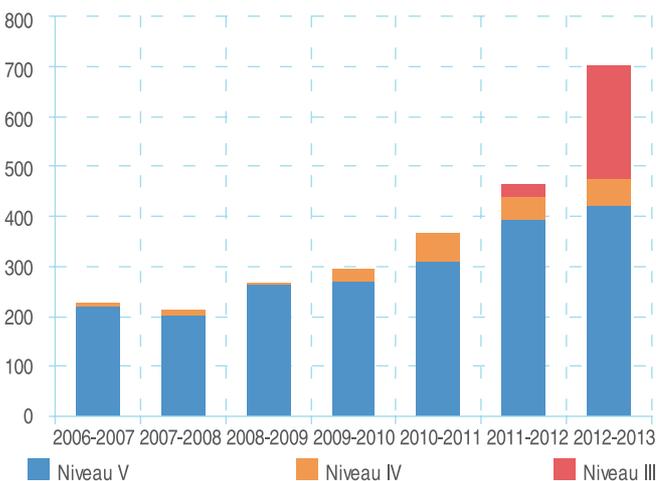
(1) Établissement public local d'enseignement.

(2) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

2.7.2 Le nombre d'apprentis a été multiplié par trois en six ans

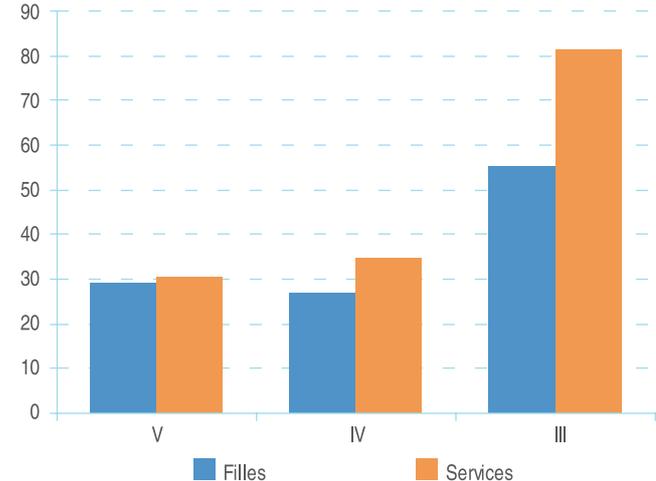
Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (en nombre)



Sources : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

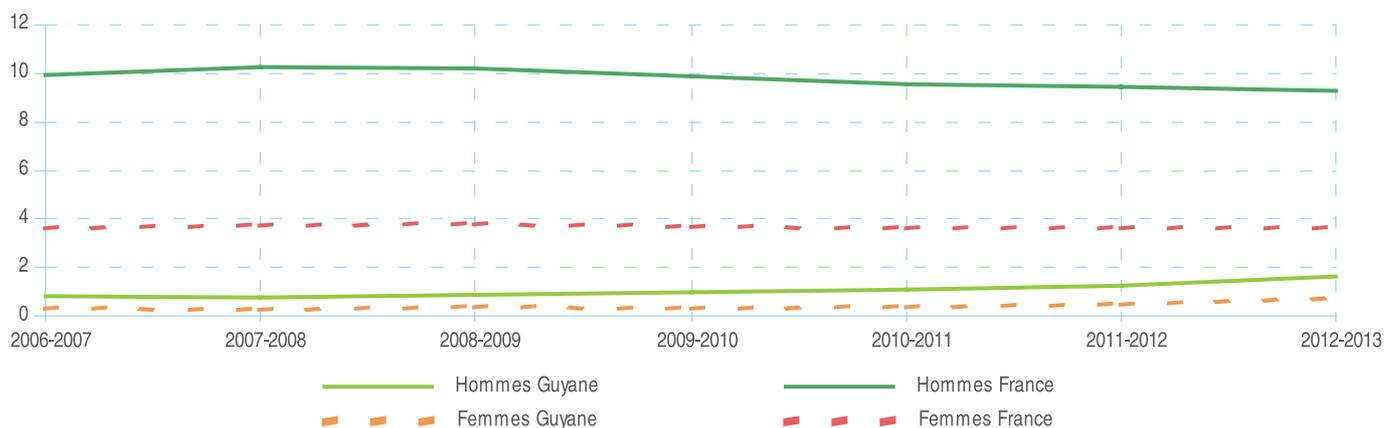
2.7.3 Plus le niveau augmente, plus les femmes sont présentes

Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2012-2013 (en %)



2.7.4 Une faible proportion d'apprentis en Guyane par rapport à la France

Évolution de la proportion d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans (en %)



Sources : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

8 - L'enseignement supérieur

Sur les 2 248 jeunes qui ont obtenu en 2012 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en Guyane, 64 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance), soit 4,2 points de plus qu'en 2011. Les bacheliers généraux sont les plus nombreux à poursuivre dans l'enseignement supérieur, ils sont 85 % à faire ce choix en 2013. En particulier, près de neuf lauréats du baccalauréat scientifique sur dix poursuivent dans le supérieur. En France, la quasi-totalité des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur. La part des bacheliers technologiques qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 72 % en 2013, celle des bacheliers professionnels est de 35 %, en augmentation de dix points par rapport à l'année précédente.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, ils sont trois sur cinq à opter pour une inscription à l'université. À la rentrée 2013, 14 % des bacheliers généraux se sont orientés vers les filières professionnelles courtes (IUT, STS). L'orientation en classe préparatoire aux grandes écoles concerne 7 % des bacheliers généraux, c'est moins qu'au niveau national (environ 13 % ces dernières années).

Les bacheliers technologiques sont aussi nombreux à s'inscrire dans les disciplines générales de l'université (35 %) que dans les filières professionnelles courtes (28 % en STS et 8 % en IUT). Ce n'est pas le cas sur le reste du territoire national où la poursuite d'études des bacheliers technologiques se fait pour plus de la moitié vers les filières professionnelles courtes.

À la rentrée 2013, les bacheliers professionnels sont aussi nombreux à s'inscrire à l'université (17 %) qu'en STS (16 %). Les inscriptions à l'université des bacheliers professionnels sont deux fois plus élevées dans l'académie qu'au niveau national.

Parmi les bacheliers 2013 poursuivant à l'université, en STS ou CPGE dans le secteur public, près de deux tiers ont fait le choix de rester dans l'académie pour débiter leurs études supérieures. Les bacheliers aspirant à suivre une préparation aux grandes écoles s'inscrivent le moins souvent dans un établissement de l'académie (56 %). Ceux souhaitant poursuivre en STS dans le secteur public et hors apprentissage, sont près de trois quarts à s'inscrire dans un établissement de formation de l'académie.

2

Les activités

2.8.1 Deux bacheliers sur cinq s'orientent immédiatement vers l'université

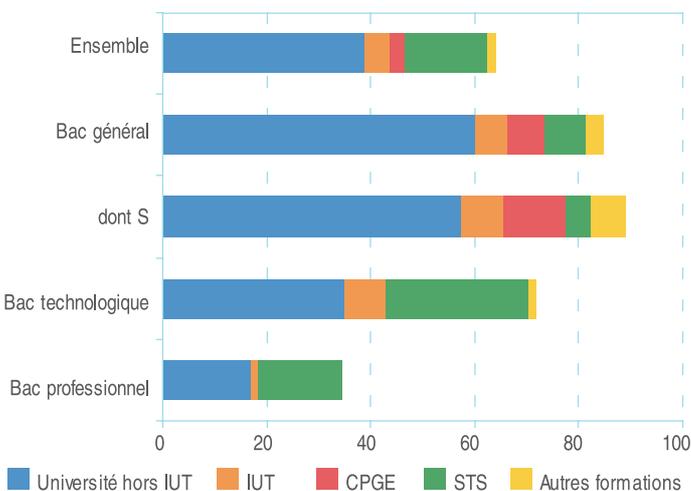
Évolution des taux d'inscription immédiate dans l'enseignement supérieur (en %)

		2011	2012	2013
Bac général	Université hors IUT	60,1	57,2	60,1
	IUT	8,9	8,8	6,3
	CPGE	8,4	10,5	7,3
	STS	7,7	7,4	7,5
	Autres formations	3,4	2,5	3,5
dont bac S	Université hors IUT	54,4	53,5	57,4
	IUT	14,5	13,9	8,2
	CPGE	11,1	14,1	12,1
	STS	6,4	6,6	4,7
	Autres formations	4,1	3,3	6,8
Bac technologique	Université hors IUT	25,8	28,4	35,2
	IUT	6,7	9,2	7,6
	CPGE	0,2	0,0	0,0
	STS	37,6	37,3	27,7
	Autres formations	0,6	0,7	1,2
Bac professionnel	Université hors IUT	14,7	12,9	16,9
	IUT	0,9	0,5	1,5
	CPGE	0,0	0,0	0,0
	STS	12,9	12,1	16,1
	Autres formations	0,0	0,0	0,0
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	37,6	33,5	38,7
	IUT	6,1	5,6	5,0
	CPGE	3,7	4,1	2,9
	STS	18,1	15,5	15,7
	Autres formations	1,7	1,1	1,7

Sources : MENESR - DGESIP/DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE et SAFRAN (MAAF), Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2.8.2 Un bachelier scientifique sur dix s'oriente vers une CPGE

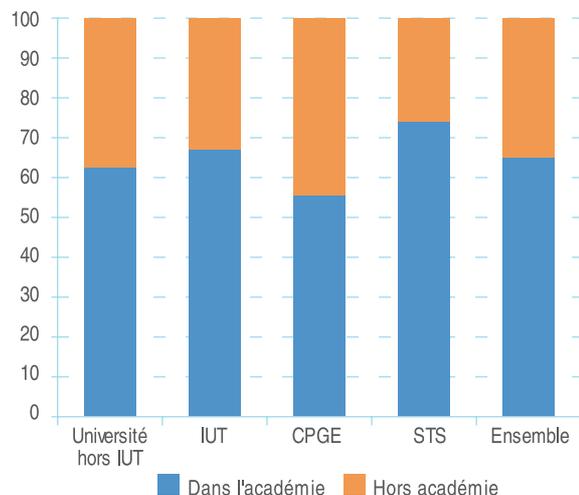
Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2012 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE et SAFRAN (MAAF), Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2.8.3 Un tiers des bacheliers quitte l'académie pour poursuivre ses études

Proportion d'inscriptions immédiates des bacheliers 2012 dans l'académie (en %)



Champ : poursuite d'études à l'Université, en STS ou CPGE, secteur public uniquement, hors apprentissage et hors agriculture.

Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE.

À la rentrée 2012, 3 305 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en Guyane. La population étudiante de l'académie augmente de 13 % par rapport à la rentrée précédente. Le pôle Guyane de l'Université des Antilles-Guyane accueille trois quarts des étudiants de l'enseignement supérieur en 2012-2013, il gagne plus de 400 étudiants en un an. Au sein de ce pôle, l'IUFM (prédécesseur de l'ESPE) regroupe 350 étudiants en 2012, soit 11 % des effectifs. Au sein de l'université, près de la moitié des étudiants sont inscrits en lettres et sciences humaines, l'augmentation des effectifs dans cette filière atteint 19 % entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012. Après la filière « lettres, sciences humaines », la filière « sciences » est celle qui concentre le plus d'étudiants (12 %). Ensuite, l'IUT de Kourou regroupe près de 10 % des effectifs d'étudiants.

L'université de Guyane créée au 1er janvier 2015

Par le décret n°2014-851 du 30 juillet 2014, l'université de Guyane est créée à compter du 1er janvier 2015. La création d'une université de plein exercice devrait permettre d'améliorer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Les données présentées ici, antérieures à la naissance de l'université de Guyane, sont relatives au pôle Guyane de l'université Antilles-Guyane.

Les données relatives aux inscriptions immédiates se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (hors alternance), juste après le bac : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs. Les doubles inscriptions CPGE - université constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les données relatives aux effectifs de l'enseignement supérieur concernent les étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation initiale, formation continue, formation par alternance à l'université).

2.8.4 En Guyane, trois quarts des étudiants sont inscrits à l'université

Évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en nombre et %)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Université	2 079	2 119	1 984	2 034	2 476
dont IUT	135	148	152	167	263
STS	301	348	396	454	506
CPGE	43	57	45	53	75
Autres écoles et formations	165	256	152	374	248
Total des inscrits	2 588	2 780	2 577	2 915	3 305
Part de l'université (en %)	80,3	76,2	77,0	69,8	74,9

Champ : étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

2.8.5 La moitié des étudiants étudie les lettres et sciences humaines

Répartition des effectifs d'étudiants du pôle Guyane de l'UAG par groupe disciplinaire (en nombre)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Droit	184	207	205	179	205
Economie, AES	252	332	397	351	387
Lettres, Sciences humaines	1 155	1 068	855	1 000	1 193
Sciences	255	278	288	261	307
Santé	98	86	87	76	121
IUT secondaire	69	81	86	91	100
IUT tertiaire	66	67	66	76	163
Ensemble	2 079	2 119	1 984	2 034	2 476

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.